

4

de nostre tres cher & tres amé Oncle le Comte de Toulouse Prince legitime, Et autres Pairs de France, grands & notables personnages de nostre Royaume, Nous vous Mandons & Ordonnons par ces presentes signées de nostre main; que ledit Reglement cy-attaché sous le Contre-scel de nostre Chancellerie, vous ayez à faire lire, publier & registrer, & iceluy garder & observer selon sa forme & teneur, nonobstant tous Edits, Declarations, Reglemens & Usages à ce contraires, ausquels Nous avons derogé & derogeons, CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Paris le neufvième jour du mois de Decembre, l'an de grace mil sept cens vingt, Et de nostre Regne le sixième. *Signé LOUIS. Et plus bas, Par le Roy, le Duc D'ORLEANS Regent present. FLEURIAU.* Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

POUR LE ROY. { *Collationné aux Originaux par Nous Ecuyer,
Conseiller-Secretaire du Roy, Maison,
Couronne de France & de ses Finances.*

A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X X I.